

Ces réservistes permettent de faire face à la simultanéité des opérations et d'accroître la capacité des forces à durer en renforçant les unités d'active, en particulier lors des pics d'activité (opération Sentinelle, plan Vigipirate, intempéries, services d'ordre public lors d'événements majeurs). Ils apportent aussi leur expertise et expérience dans des spécialités professionnelles peu connues ou particulièrement utiles (risques environnementaux, infrastructure, communication, armements)

Objectif 2019 : 40 000 réservistes du ministère de la Défense (dont 1 000 déployés chaque jour pour la protection du territoire) disposés à servir dans des postes opérationnels au moins 30 jours par an pendant au moins 3 ans.



La bourse des emplois de la réserve (BdER) propose plusieurs centaines d'offres d'emploi, mises en ligne par les armées et services interarmées à l'intention des réservistes opérationnels. Pour y accéder, rendez-vous sur le site interarmées des réserves militaires :

www.reserve-operationnelle.ema.defense.gouv.fr

DEVENIR RÉSERVISTE

Pour souscrire un engagement à servir dans la réserve opérationnelle, il faut répondre aux conditions suivantes :

- Être volontaire,
- Être de nationalité française,
- Être âgé de 17 ans au moins,
- Être en règle au regard des obligations du service national,
- Ne pas avoir été condamné soit à la perte de ses droits civiques ou à l'interdiction d'exercer un emploi public, soit à une peine criminelle, soit à la destitution ou à la perte du grade dans les conditions prévues par le code de la justice militaire,
- Posséder l'ensemble des aptitudes requises et notamment physiques.

VOUS SOUHAITEZ VOUS ENGAGER ?

Rendez-vous dans le centre d'information et de recrutement des forces armées le plus proche de chez vous :

<https://www.recrutement.terre.defense.gouv.fr/ou-nous-rencontrer>

dans le centre de recrutement de la gendarmerie

www.lagendarmerierecrute.fr/pres-de-chez-vous

ou dans la formation militaire la plus proche.

RETROUVEZ-NOUS SUR LE WEB

www.defense.gouv.fr/reserve-militaire

www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/notre-institution/nos-moyens/reserve-gendarmerie/devenir-reserviste



<https://www.facebook.com/reservemilitairefr>



<https://twitter.com/reservemilifr>

Réserviste opérationnel Pourquoi pas vous ?



LA RÉSERVE OPÉRATIONNELLE

L'évolution du contexte stratégique a entraîné une refonte de notre appareil de défense caractérisée par la réduction du format des armées, la professionnalisation des forces et la suspension du service national obligatoire en 1997. En 1999, le concept de réserve mobilisable en temps de guerre a été remplacé par un concept de réserve d'emploi structurée selon les besoins de la défense et de la sécurité.

Le terrorisme et les risques naturels et technologiques représentent des menaces réelles et constantes depuis plusieurs années pour notre pays. **La situation sécuritaire depuis janvier 2015**, imposant le renforcement dans la durée des missions de protection par les armées (opération Sentinelle et plan Vigipirate), **a mis en évidence le besoin d'accroître la contribution de la réserve militaire.**

Une manière originale et utile de contribuer à la défense de son pays sans faire du métier des armes sa seule profession, parce que la sécurité nationale est l'affaire de tous.

La réserve militaire permet à tout Français d'exercer son droit à contribuer à la défense et à la sécurité du pays. Elle s'inscrit dans un parcours continu, que tout citoyen peut et doit envisager, qui débute avec l'enseignement de défense, se poursuit avec la participation au recensement et à la Journée défense et citoyenneté (JDC) pour se concrétiser par un éventuel engagement à servir dans la réserve.

POURQUOI PAS VOUS ?

Chaque année, des femmes et des hommes civils et d'anciens militaires d'active souscrivent un engagement à servir dans la réserve (ESR), **contrat rémunéré allant de 1 à 5 ans renouvelable.** Ces citoyens volontaires reçoivent une formation et un entraînement spécifiques afin d'apporter **un renfort temporaire de quelques dizaines de jours par an** aux forces armées et aux formations rattachées.

Selon leurs compétences et leur domaine de spécialité, ces réservistes servent dans le domaine opérationnel ou dans le domaine du soutien, en unité, en états-majors, dans les établissements ou administrations centrales, sur le territoire national et sur les théâtres d'opérations extérieures, et se voient confier les mêmes missions que les militaires d'active.

Dans l'armée de terre



Missions de protection des populations sur le territoire national (SENTINELLE), protection d'installations militaires, assistance aux services publics et secours aux populations en cas de catastrophes

naturelles, industrielles ou technologiques, renforts individuels en états-majors ou en opérations extérieures, apport d'expertises (domaines cyber défense, juridique, finances, communication ...). Limite d'âge : 35 ans.

<http://www.sengager.fr> »

Dans la gendarmerie nationale



Patrouilles de surveillance, secours, services d'ordres (manifestations sportives et culturelles), missions de sécurité publique, gestion des catastrophes naturelles, accidentelles... Limite d'âge : 30 ans

www.lagendarmerierecrite.fr

Dans l'armée de l'air



Mission de protection des systèmes de combat de l'armée de l'air, renforts en opérations extérieures pour la résolution des conflits, surveillance permanente du ciel français, contributions aux missions

Vigipirate et Sentinelle, renforts des états-majors opérationnels et des unités de soutien, implication dans les plans civils d'urgence, de secours aux populations et apport d'expertises techniques rares. Limite d'âge : 35 ans.

www.air-touteunearmee.fr

Dans la marine nationale



Protection des installations et des unités de la marine, surveillance du littoral et contrôle naval du trafic commercial, renfort des forces ou des états-majors, emploi dans

le recrutement et le rayonnement ou dans un domaine particulier (expert dans les communications et les nouvelles technologies, plongeur, spécialiste logistique)

<https://www.reserve-operationnelle.ema.defense.gouv.fr/index.php/marine/la-reserve/ou-s-adresser>

Au sein du service de santé des armées (SSA)



Renfort dans les centres médicaux des armées, les hôpitaux, les établissements du SSA et sur les théâtres d'opérations extérieures, ouvert à tous les professionnels de santé et aux étudiants en sciences de la santé.

<https://www.reserve-operationnelle.ema.defense.gouv.fr/index.php/service-de-sante-des-armees>

Au sein du service du commissariat des armées (SCA)



Fonctions dans les achats, les finances, la logistique, l'administration du personnel et le domaine juridique (minimum Bac+3).

Reserve.commissaires@gmail.com

Au sein de la Direction générale de l'armement (DGA)



Activités variées d'expertise scientifique et technique, en soutien ou en renfort des équipes de la DGA, accessibles aux ingénieurs, chercheurs et autres diplômés (a minima bac +5) disposant d'une solide expérience professionnelle

valorisable dans la fonction armement. Limite d'âge : 71 ans.

dga.reserves@defense.gouv.fr

Au sein du service des essences des armées (SEA)



Approvisionnement, transport, stockage, distribution, contrôle de la qualité des produits pétroliers et maintenance des matériels pétroliers.

resea@inet.essences.defense.gouv.fr